



Tarifs service SMR du Centre Hospitalier Jean Marie DAUZIER au 1^{er} mars 2025

Hospitalisation

Nature de la prestation	Prix par jour
Hospitalisation Complète (HC)	
Frais d'hospitalisation	268,33
Forfait journalier	20,00
Hospitalisation de Jour (HDJ)	
Frais d'hospitalisation	240,33

Modalités de prise en charge

Les patients affiliés à l'assurance maladie sont pris en charge par la sécurité sociale à hauteur de 80% des frais d'hospitalisation.

Le reste à charge (« Ticket Modérateur ») est facturable au patient ou le cas échéant à l'organisme complémentaire (mutuelle, assurance...) auquel il est affilié. Dans certains cas, des exonérations totales ou partielles du ticket modérateur sont prévues.

Le forfait journalier applicable en hospitalisation complète est à la charge du patient ou de l'organisme complémentaire auquel il est affilié.

Certaines prestations annexes peuvent être prises en charge par l'organisme complémentaire du patient.

Pour plus d'informations :

- Sur les prestations et la facturation : contacter notre adjoint administratif sur la ligne 6953
- Sur vos démarches : contacter l'assistante sociale de l'établissement sur la ligne 6602
- Sur les frais d'hospitalisation et leur prise en charge : site <https://www.ameli.fr/>

La Directrice
Frédérique BOUTON



CENTRE HOSPITALIER JEAN MARIE DAUZIER

Liste des tarifs des prestations annexes du Centre Hospitalier Jean Marie DAUZIER au 1^{er} janvier 2026

Nature de la prestation	Prix unitaire
Restauration	
Repas du personnel	4,50€
Repas visiteurs et autres personnes extérieures à l'établissement <i>(gratuit pour les enfants de -10 ans)</i>	8,50€
Administration	
Photocopies	0,10€/page
Réservation de chambre avant admission en EHPAD et USLD <i>(dans la limite de 1 mois suivant la décision d'admission)</i>	55.00€/jour à partir du 4 ^{ème} jour
Dépôt de garantie lors de l'admission en EHPAD et USLD <i>(restitué à la sortie du résident, déduction faite des éventuelles créances et dégradations de la chambre)</i>	Prix de journée applicable au résident * 31 jours
Montant de la minoration en cas d'absence pour convenances personnelles du tarif hébergement (EHPAD-USLD) <i>(dans la limite de 35 jours durant l'année civile)</i>	6,65€/jour
Conservation de corps en chambre mortuaire	50.00€/jour à partir du 4 ^{ème} jour
Téléphonie	
Appels sortants <i>(versements par tranches de 5 euros ; les excédents ne sont pas restitués)</i>	0,10€/min
Service SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation)	
Chambre particulière	60,00€/jour
Télévision	2,15€/jour
Traitement du linge	3,30€/filet
Blanchisserie	
Traitement du linge des résidents de l'EHPAD de Beynat <i>(hors transport assuré par un prestataire extérieur refacturé à l'euro)</i>	2,25€/kg

Pour plus d'informations :

Contactez le service Admission-facturation (gestionnaire administratif SMR : ligne 6953) au pôle clientèle (séjour EHPAD – USLD) :

- Mme FASCIAUX : poste 6952
- Mme MUSART : poste 6953

La Directrice,

Mme Frédérique BOUTON